

# COMMUNE D'INNENHEIM

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juin 2016

---

**Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire**  
**Secrétaire de séance : Dominique ROSFELDER**

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux 03 mai 2016 et du 09 mai 2016
- 2) Projet d'aménagement de la 3<sup>ème</sup> tranche de la rue du Gal de Gaulle
  - Attribution des marchés
    - Lot N°1 : Voirie  
Sté EUROVIA – 67120 MOLSHEIM : € 137 769,83 HT dont
      - Tranche ferme : € 91 413,18 HT
      - Tranche conditionnelle N°2 : € 46 356,65 HT
    - Lot N°2 : Réseaux secs  
Sté BOUYGUES ENERGIES – 67720 HOERDT : € 84 982,00 HT dont
      - Tranche ferme : € 62 443,10 HT
      - Tranche conditionnelle : € 22 538,90 HT
- 3) Projet du lotissement «Les Jardins 5»
  - Attribution du marché
    - Réalisation des amorces de branchement AEP  
Sté SUEZ – 67210 OBERNAI : € 12 633,26 HT
  - Fixation des indemnités pour perte de fumure et d'arrière fumure
- 4) Projet d'aménagement de l'aire de jeux
  - Installation d'un nouveau château fort en bois
    - Sté CHARPENTES SCHULER – 67140 BARR : € 6 500,00 HT
- 5) Renforcement de la réserve foncière communale
  - Acquisition de la parcelle Section 54 N°139 d'une surface de 24 ares 66 au lieudit «RICHHOF» : € 1 000,00
- 6) Renonciation à l'exercice du droit de préemption
  - Cession d'un bien immobilier sis 21 rue de la Liberté
    - Section 3 parcelle N°220 surface : 5 ares 45
- 7) Décomptes de charges
  - Maison communale 11 rue des Roses au 30/04/2016
    - Locataires : M. et Mme Sébastien KALT
  - Appartement de la Mairie au 30/04/2016
    - Locataires : M. Christophe ALLAMELLE et Mme Valérie HATZ
- 8) Demande de subvention
  - Association de Pêche et de Pisciculture d'INNENHEIM «APPI»
    - Initiation à la pêche pour les enfants
- 9) Ecole élémentaire
  - Acquisition de mobilier scolaire
    - Sté Bureau Bibliothèque Scolaire – 68240 KAYSERSBERG : € 17 692,68 HT
- 10) Reconstruction d'un bâtiment annexe au presbytère
  - Conclusion d'une mission de maîtrise d'œuvre complète
    - Atelier d'Architecture BRUCKERT – 67150 HINDISHEIM : € 6 600,00 HT
- 11) Réserve foncière
  - Confection de procès-verbaux d'arpentage : € 2 490,00 HT
    - Cabinet de géométrie : Claude ANDRES 67210 OBERNAI
- 12) Communication

# COMMUNE D'INNENHEIM

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juin 2016

---

### 1) Approbation des procès-verbaux du 03 mai 2016 et du 09 mai 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux du 03 mai 2016 et du 09 mai 2016.

-----

### 2) Aménagement de la rue du Gal de Gaulle : 3<sup>ème</sup> tranche

#### ➤ Attribution du lot N°1 : Voirie

**Sté EUROVIA – 67120 MOLSHEIM : € 137 769,83 HT dont :**

- **Tranche ferme : € 91 413,18 HT**
- **Tranche conditionnelle N°2 : € 46 356,65 HT**

A la suite des résultats de l'appel d'offres, le Conseil Municipal décide au titre de l'aménagement de la 3<sup>ème</sup> tranche de la rue du Gal de Gaulle de réaliser respectivement :

- la tranche ferme portant sur le tronçon Mairie – Croisement de la rue des Roses inclus
- la tranche conditionnelle N°2 portant sur la section entrée Ouest de la rue du Gal de Gaulle avec création de 2 accès Personnes à Mobilité Réduite «PMR» à implanter à l'arrêt de bus situé dans ce secteur de la rue du Gal de Gaulle.

Par contre, il est convenu de ne pas procéder à l'aménagement de la rue du Gal de Gaulle sur sa section entre le croisement de la rue des Roses et celui de la rue de la Chapelle en raison de l'incertitude relative aux réseaux à mettre en œuvre au titre d'un futur projet de construction impactant le terrain d'une indivision situé au droit de ladite rue du Gal de Gaulle et surtout des conséquences sur la rue nouvellement aménagée.

La proposition de la Sté EUROVIA a été retenue se déclinant comme suit :

- € 91 413,81 HT pour la tranche ferme
- € 46 356,65 HT pour la tranche conditionnelle

au titre du lot N°1 : Voirie.

#### ➤ Attribution du lot N°2 : Réseaux secs

**Sté BOUYGUES ENERGIES – 67720 HOERDT : € 84 982,00 HT dont :**

- **Tranche ferme : € 62 443,10 HT**
- **Tranche conditionnelle : € 22 538,90 HT**

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, la Sté BOUYGUES ENERGIES sise 67720 HOERDT est retenue pour l'exécution du lot N°2 : Réseaux secs se déclinant en :

- une tranche ferme concernant la section de la rue du Gal de Gaulle entre la Mairie et le croisement de la rue des Roses inclus : € 62 443,10 HT
  - une tranche conditionnelle portant sur la section entre le croisement de la rue des Roses et le croisement de la rue de la Chapelle au droit du Crédit Mutuel : € 22 538,90 HT.
-

## COMMUNE D'INNENHEIM

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juin 2016

---

#### **3) Lotissement «Les Jardins 5»**

##### **➤ Réalisation des amorces de branchement d'eau potable**

**Sté SUEZ – 67210 OBERNAI : € 12 633,26 HT**

La proposition de € 12 633,26 HT de la Sté SUEZ sise 67210 OBERNAI relative à la réalisation de 23 amorces de branchement d'eau potable devant desservir les terrains de construction du lotissement «Les Jardins 5» a été retenue.

##### **➤ Indemnités pour perte de fumure et d'arrière fumure**

Le Conseil Municipal retient le barème de la Chambre d'Agriculture de € 48,00 par are au titre des indemnités pour perte de fumure et d'arrière fumure à verser aux exploitants agricoles des parcelles impactées par l'emprise du lotissement «Les Jardins 5».

-----

#### **4) Rénovation de l'aire de jeux**

##### **Installation d'un château fort en bois**

**Sté CHARPENTES SCHULER – 67140 BARR : € 6 500,00 HT**

La proposition de € 6 500,00 HT de la Sté Charpentes SCHULER sise 67140 BARR portant sur la fourniture et la pose d'un château fort en bois à l'aire de jeux près de la salle polyvalente est acceptée.

-----

#### **5) Renforcement de la réserve foncière communale**

**Acquisition de la parcelle Section 54 N°139 : 24 ares 66 au lieudit «RICHHOF» : € 1 000,00**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle mentionnée ci-dessus au prix de € 1 000,00 dans un objectif de renforcer le corridor écologique mis en place dans ce confin du ban communal permettant ainsi d'apporter une réponse appropriée aux prescriptions du Schéma Régional de Cohérence Ecologique «SRCE».

Par ailleurs, le bail à fermage en faveur de l'EARL La Chapelle en tant que locataire actuel de cette parcelle sera renouvelé.

-----

#### **6) Renonciation à l'exercice du droit de préemption**

**Cession du bien immobilier sol maison 5 ares 45 sis 21 rue de la Liberté – 67880 INNENHEIM**

Le Conseil Municipal a décidé de renoncer à l'exercice de son droit de préemption au titre de la déclaration d'intention d'aliéner relative au bien immobilier mentionné ci-dessus.

-----

## COMMUNE D'INNENHEIM

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juin 2016

---

#### **7) Décomptes de charges**

##### **➤ Location maison communale 11 rue des Roses**

**Locataires : M. et Mme Sébastien KALT**

Le Conseil Municipal approuve le décompte de charges de € 40,59 en faveur de la Commune pour la période du 01/01/2016 au 30/04/2016 au titre de la maison communale sise 11 rue des Roses louée à M. et Mme Sébastien KALT.

##### **➤ Appartement de la Mairie**

**Locataires : M. Christophe ALLAMELLE et Mme Valérie HATZ**

Le Conseil Municipal approuve le décompte de charges de € 209,42 en faveur de la Commune pour la période du 01/05/2015 au 30/04/2016 au titre de l'appartement de la Mairie loué à M. Christophe ALLAMELLE et Mme Valérie HATZ.

-----

#### **8) Attribution d'une subvention de € 100,00 à l'Association de Pêche et de Pisciculture** **Organisation d'une initiation à la pêche pour les enfants**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de € 100,00 à l'Association de la pêche locale dans le cadre de l'organisation d'une initiation d'une pêche pour les enfants du village le 05 juin 2016.

Il souligne que cette opération s'inscrit aussi bien dans un esprit formateur des enfants à l'égard des techniques de la pêche que dans une sensibilisation au respect de l'environnement.

-----

#### **9) Ecole élémentaire**

##### **Acquisition de mobilier scolaire**

**Sté Bureau Bibliothèque Scolaire – 68240 KAYSERSBERG : € 17 692,68 HT**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de € 17 692,68 HT de la Sté Bureau Bibliothèque Scolaire sise 68240 KAYSERSBERG portant sur la fourniture et l'installation d'un nouveau mobilier scolaire devant doter l'ensemble des classes de l'école élémentaire.

Cet investissement s'inscrit dans la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de rénovation et de dotation en matériel pédagogique de l'école élémentaire afin d'offrir aux élèves les meilleures chances de réussite de leur cursus scolaire, incontournable pour assurer leur future insertion dans le monde du travail.

-----

#### **10) Reconstruction d'un bâtiment annexe au presbytère**

##### **Conclusion d'un contrat de maîtrise d'œuvre**

**Atelier d'Architecture BRUCKERT – 67150 HINDISHEIM : € 6 600,00 HT**

La reconstruction de l'annexe du presbytère est retenue au lieu et place de la restauration de l'ancien bâtiment jugé trop vétuste.

## COMMUNE D'INNENHEIM

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juin 2016

---

La proposition de € 6 600,00 HT de l'Atelier d'Architecture BRUCKERT sis 67150 HINDISHEIM portant sur une maîtrise d'œuvre complète avec y compris la confection de la demande de permis de construire au titre de la reconstruction du bâtiment annexe du presbytère est approuvée.

-----

#### **11) Confection de procès-verbaux d'arpentage**

#### **Cabinet de géométrie Claude ANDRES – 67210 OBERNAI : € 2 490,00 HT**

Lors de chaque changement de locataire concernant des parcelles communales, les Services de la Chambre d'Agriculture ainsi que ceux de la Mutualité Sociale rencontrent des difficultés à enregistrer le nouveau fermage compte tenu que les parcelles communales lors des opérations successives de remembrement ont été regroupées en blocs fonciers et enregistrées comme telles tant au cadastre qu'au livre foncier.

Aussi, la proposition de € 2 490,00 HT du Cabinet de Géomètre Claude ANDRES relative à la confection de procès-verbaux d'arpentage destinée à attribuer un numéro cadastral à chaque parcelle communale située dans les différents blocs fonciers appartenant à la Commune a été acceptée.

-----

#### **12) COMMUNICATION**

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du départ de Mme Régine RAPP, Directrice du périscolaire, à la fin de l'année scolaire 2015/2016. Il lui adresse ses plus chaleureux remerciements pour son implication et sa compétence professionnelle qui ont permis de présenter un apport pédagogique de grande qualité aux enfants accueillis dans la structure périscolaire et ainsi contribué à son développement.  
Aussi, pour son départ, le Conseil Municipal a décidé de lui remettre un cadeau lors de la cérémonie organisée en son honneur.  
Elle sera remplacée à la rentrée par Mme Stéphanie TROESTLER
- des difficultés portant sur l'accueil ponctuel de 7 enfants au périscolaire à l'heure méridienne, notre structure étant victime de son succès. La solution proposée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile en accord avec l'Association ALEF, gestionnaire du périscolaire consistant à emmener environ 5 enfants chaque jour pour le repas de midi en minibus au périscolaire de KRAUTERGERSHHEIM où il reste quelques places de disponibles est rejetée par le Conseil Municipal.  
Ce dernier demande avec fermeté une augmentation des places d'accueil au périscolaire d'autant que les locaux du périscolaire local permettent largement de faire face à l'accueil d'enfants complémentaires
- de la note de présentation relative au déploiement du Très Haut Débit Alsace «THD» porté par la Région Alsace et les Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, du calendrier global du projet, de son plan de financement, de la contribution financière de € 1 867 000,00 de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile au titre de ce projet, à l'état présentant le pourcentage de logements et locaux professionnels par classes de débit à fin mars 2016 sur la Commune.  
Naturellement, le dossier portant sur le déploiement du «THD» sur la Commune est à suivre de près pour aboutir à la mise en œuvre du numérique dans le village dans les meilleurs délais

# COMMUNE D'INNENHEIM

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juin 2016

---

- du rapport d'activité 2016 de la Croix Rouge section OBERNAI – ROSHEIM
- de la liste des membres titulaires et suppléants siégeant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs au titre de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile
- du courrier du 26 mai 2016 de Monsieur le Préfet de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine relatif à :
  - la décision d'annulation par le Conseil d'Etat, des arrêtés ministériels du 06 août et 31 octobre 2012 portant sur la préservation du hamster commun
  - sa proposition d'organiser une réunion de concertation dans les prochaines semaines à propos de ce dossier oh combien sensible
- de l'organisation du ramassage du vieux papiers en date du samedi 25 juin 2016
- du séminaire intercommunal organisé en date du 19 mai 2016 par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile dans la salle multi-activités avec pour thème : «Les enjeux en terme de transfert de compétences»
- de la reconduction du Programme d'Intérêt Général «PIG» - Rénov/Habitat 67 pour 4 ans par le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Ce programme permet aux propriétaires d'être accompagnés gratuitement pour toutes les phases de leur projet de rénovation de logements. A cet effet, des permanences sont tenues à MOLSHEIM tous les 1ers et 3èmes mercredis du mois à la Maison de l'UTAMS
- de la création de la nouvelle agence nationale de santé publique dénommée «Santé Publique France» issue de la réunion de différentes agences de santé
- de l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2016 par l'Association Foncière d'INNENHEIM portant sur la modification de ses statuts
- de la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la Commune en l'occurrence l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique «ATIP» :
  - a) Déclaration préalable :
    - M. GOETZ Steve : extension d'une maison individuelle et modification des ouvertures  
14 rue du Gal de Leclerc
    - SCI SCHAAL : mise en conformité d'un escalier de secours  
5 route de Barr
    - M. et Mme GOEPP Claude : création d'une pergola sur balcon existant  
8 rue du Gal Leclerc
    - M. DE LUCA Bruno : implantation d'une piscine enterrée  
2 rue de la Scheer
    - Mme NATIVEL Nadia : création d'un mur de séparation  
14a rue Charles Freyd
  - b) Certificat d'urbanisme :
    - M<sup>e</sup> Martial FEURER : Section 3 parcelle 220  
Notaire 21 rue de la Liberté